

La région des Pays de la Loire championne de l'éco-PTZ

service
connaissance
des territoires
et évaluation

juillet 2010

En un an d'existence, 9 100 éco-PTZ ont été accordés en Pays de la Loire, ce qui place la région en première position avec plus de 10% des prêts accordés au niveau national. En un an, c'est une résidence principale sur 150 qui a bénéficié de cette aide dans la région, et même une sur 118 pour la Vendée. Après une forte progression en 2009, on assiste, au plan régional et national, à une chute de 50 % du nombre d'éco-PTZ émis au premier trimestre 2010 par rapport au trimestre précédent.

L'éco-PTZ est utilisé quasi-exclusivement pour les logements individuels (97% pour la région) et essentiellement par les propriétaires occupants (95.5% pour la région). Les logements construits entre 1975 et 1989 sont légèrement sur-représentés pour ces travaux aidés.

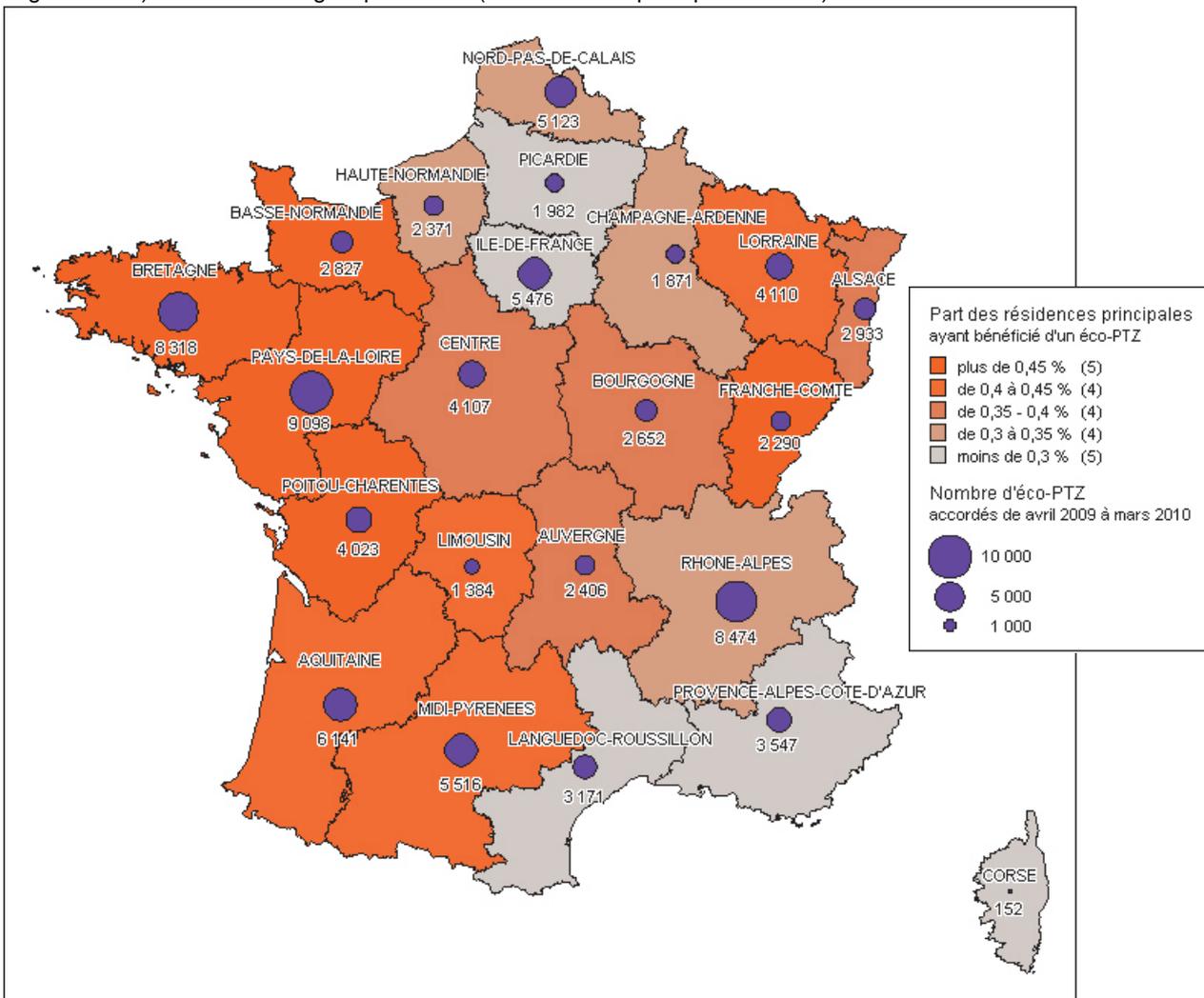
Les opérations de rénovation thermique bénéficiant de l'éco-PTZ sont dans 95 % des cas des bouquets de travaux. Les travaux les plus fréquents sont les remplacements de fenêtres ou portes (76 % des bouquets) et les travaux d'isolation de toiture (51 % des bouquets).

Le montant moyen des travaux financés par l'éco-PTZ est de 17 450 € en Pays de la Loire (8% de

Un PTZ sur dix est accordé en Pays de la Loire

Entre le 1^{er} avril 2009, date de création de l'éco-prêt à taux zéro et le 31 mars 2010, 9 098 éco-PTZ ont été accordés en région Pays de la Loire, soit 10.3 % des prêts autorisés sur le territoire national. Les Pays de la Loire devancent de peu la région Rhône-Alpes (8 474 prêts) et la Bretagne (8 318 prêts).

En un an existence, une résidence principale sur 150 a bénéficié de cette aide dans la région, contre une résidence principale sur 300 au plan national. Les Pays de la Loire sont une nouvelle fois en tête devant la Bretagne (une résidence principale sur 177) et le Poitou-Charente (une sur 192). Plus généralement, on observe que les habitants du grand ouest ont été les plus sensibles à cette mesure, suivent le sud-ouest et l'est. L'intérêt est en revanche beaucoup moins marqué dans le sud-est (une résidence principale sur 597 en région PACA) et surtout en région parisienne (une résidence principale sur 888).



Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire
Les résultats de cette étude sont établis sur 87 972 prêts parmi les 89 181 offres reçues et acceptées au 30/6/2010

OBSERVATION
ET STATISTIQUES

Collection

n°3 Bis

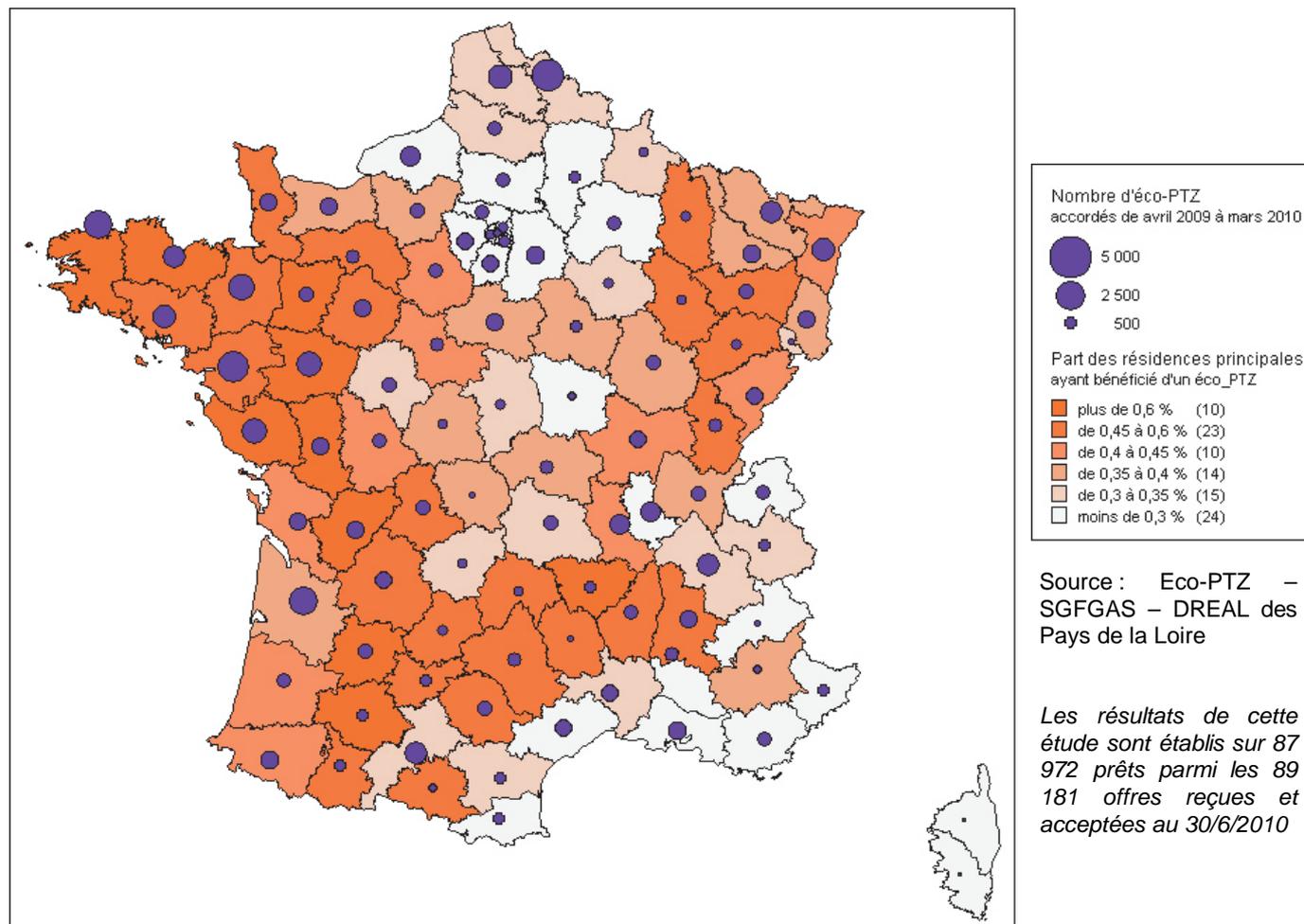


PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement Pays de la Loire

En un an, une résidence principale sur 118 a bénéficié de l'éco-PTZ en Vendée

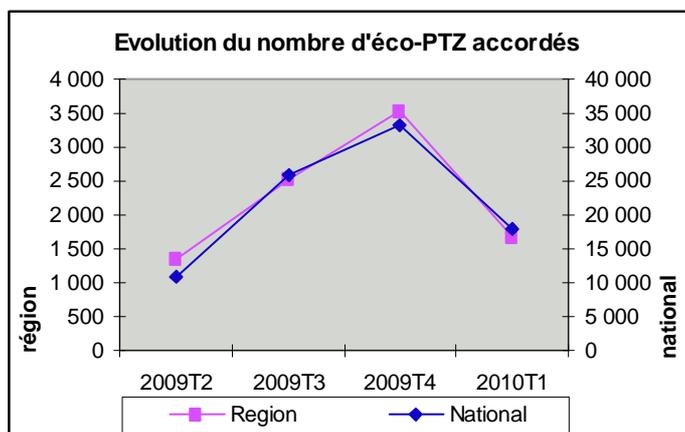
Au niveau départemental et en valeur absolue, la Loire Atlantique, avec 2 940 prêts accordés en un an se situe sur la deuxième marche du podium derrière le département du Nord. Les départements de Vendée et Maine et Loire se positionnent en 6^{ème} et 7^{ème} place avec respectivement 2 162 et 2 078 prêts souscrits. La Sarthe pointe en 27^{ème} position avec 1 071 prêts et la Mayenne se retrouve en milieu de classement avec 847 résidences principales aidées.



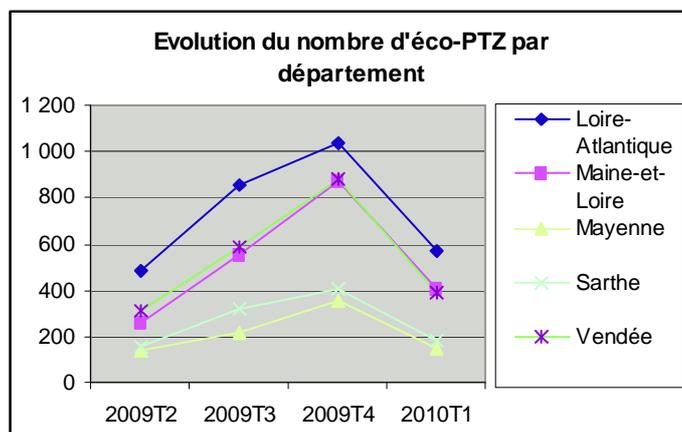
En valeur relative (nombre de résidences principales ayant profité de cette mesure), l'analyse est différente et le département de la Vendée se positionne et de loin en tête du podium avec une résidence principale sur 118 profitant d'un éco-PTZ, suivent la Mayenne à la 4^{ème} place (une résidence principale sur 148) et le Maine et Loire en 7^{ème} position (une résidence principale sur 155). La Loire-Atlantique est 15^{ème} avec une résidence principale concernée sur 181 et la Sarthe en 32^{ème} position (une résidence principale sur 222).

Une chute des éco-PTZ accordés au 1^{er} trimestre 2010 après une forte progression en 2009

L'éco-PTZ a été mis en place le 1^{er} avril 2009. Lors du 2nd trimestre 2009 (premier trimestre d'application de l'éco PTZ), 11 000 prêts ont été accordés sur le territoire national dont 1 350 dans la région. L'intérêt de cette aide s'est ensuite confirmé lors du dernier semestre 2009 pour atteindre 33 350 éco-PTZ délivrés au 4^{ème} trimestre 2009, dont 3 550 en Pays de la Loire.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

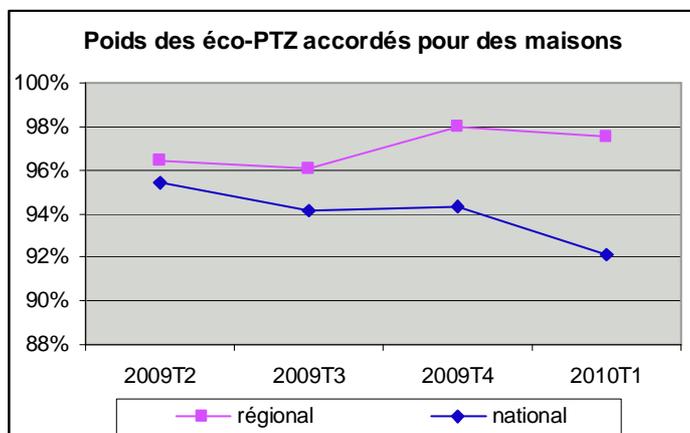


Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

Au 1^{er} trimestre 2010, on comptabilise environ deux fois moins d'éco-PTZ autorisés que le trimestre précédent. Cette chute s'observe sur l'ensemble du territoire national (- 46 % France entière et - 52 % en Pays de la Loire).

Deux éléments peuvent expliquer cette baisse. Tout d'abord, il existe un phénomène périodique : les ménages sont beaucoup moins enclin à réaliser des travaux de remplacement de portes et fenêtres en période froide et les travaux d'isolation ou de remplacement de système de chauffage sont généralement programmés avant le début de l'hiver. Par ailleurs, la mise en place de cette aide a pu être un effet d'aubaine pour certains qui ont alors anticipé des travaux initialement prévus pour plus tard ; après le pic de mise en place on va donc peut être assister à une stabilisation des demandes.

Une aide utilisée plus spécifiquement pour logements individuels



Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

L'ensemble des logements destinés à la résidence principale (individuels et collectifs) sont éligibles à l'éco-PTZ. L'application dans les immeubles collectifs en copropriété est cependant plus compliquée et la majorité des aides porte donc sur des logements individuels.

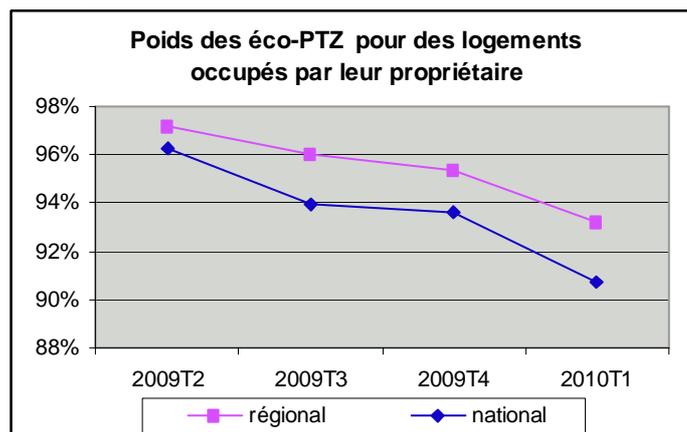
En Pays de la Loire, les logements bénéficiant de l'éco-PTZ sont dans 97 % des cas une maison alors que la part des maisons dans les logements est d'environ 72 %.

Au niveau national, la part des maisons dans les logements aidés est plus faible : 94 % sur les 12 derniers mois alors que la part des maisons dans les logements existants est de 56 %. On note cependant que cette part est en baisse progressive entre le 2^{ème} trimestre 2009 et le 1^{er} trimestre 2010 de 95.5 % à 92 %.

Une majorité des aides utilisées par des propriétaires occupants

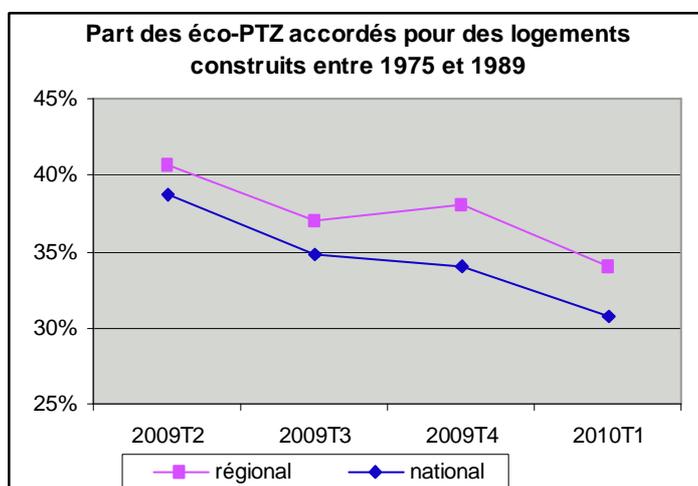
En Pays de la Loire, dans 95.5 % des cas, l'éco-PTZ est accordé pour un logement occupé par son propriétaire, alors que hors logement social, on compte 3 logements occupés par leur propriétaire pour 1 logement occupé par un locataire privé. Cette part est néanmoins en diminution de 97 % à 93 % entre le 2^{ème} trimestre 2009 et le 1^{er} trimestre 2010.

Cette tendance se retrouve au niveau national : moyenne de 93.5 % d'aides utilisées par des propriétaires occupants avec une baisse de ce taux de 96.5 % à 90.5 % en un an. On peut également noter que les éco-PTZ attribués pour des logements vacants sont peu nombreux : 0.4 % en Pays de la Loire contre 1.2 % France entière.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

Les logements construits entre 1975 et 1989 sont légèrement sur-représentés pour ces travaux aidés



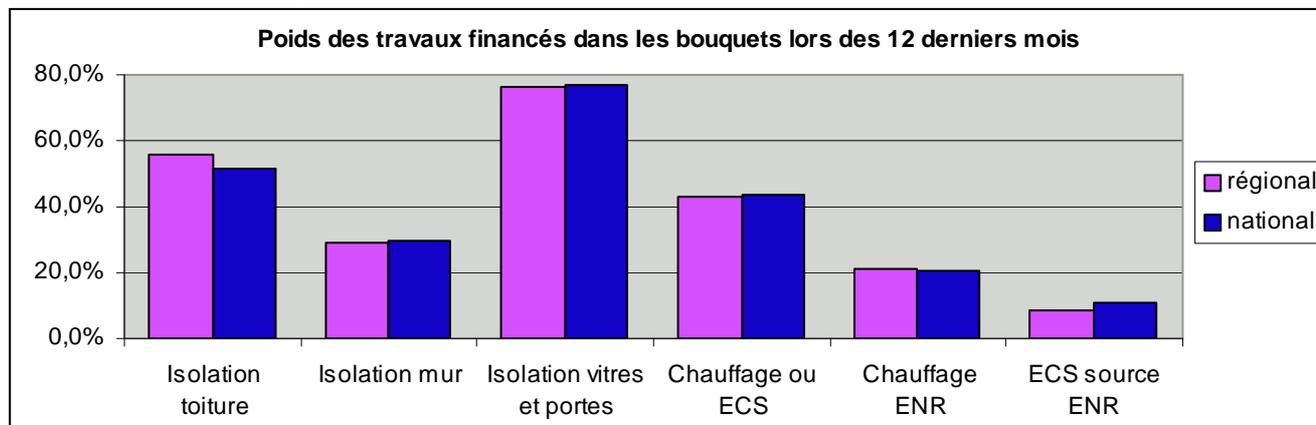
Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

En Pays de la Loire, depuis la création de l'éco-PTZ, 30.3 % des aides ont permis la rénovation d'un logement construit avant 1948, 32.3 % d'un logement construit entre 1948 et 1974 et 37.4 % d'un logement construit entre 1974 et 1989. La part des logements construits avant 1990 étant respectivement de 35 %, 33 % et 32 % dans le parc régional, on constate une sur-représentation des logements construits de 1975 à 1989 dans les logements aidés, aux dépens des logements les plus anciens. La part des logements aidés construits entre 1975 et 1989 est néanmoins en repli sur un an : passage de 41 % à 34 %.

Le constat est identique au niveau national : les logements construits entre 1975 et 1989 représentent sur un an 34 % des logements aidés pour 27 % du parc construit avant 1990. Entre le 2nd trimestre 2009 et le 1^{er} trimestre 2010, la part des logements aidés construits entre 1975 et 1989 recule de 39 % à 31 %.

L'éco-PTZ finance quasi-exclusivement des bouquets de travaux

L'éco-PTZ s'applique, en théorie soit à un bouquet de travaux sélectionnés dans une liste prédéfinie, soit à des travaux permettant d'atteindre une performance énergétique minimale, ou encore à des travaux d'assainissement non collectif. En pratique, les particuliers optent essentiellement pour les bouquets de travaux : 95 % des prêts accordés en Pays de la Loire et 97 % au plan national. Dans un peu plus de ¼ des cas, le bouquet concerne 3 travaux ou plus. Moins de 1 % des aides concernent une opération de performance énergétique alors que les travaux d'assainissement non collectif comptent pour un peu plus de 4 % dans la région contre 2 % France entière.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

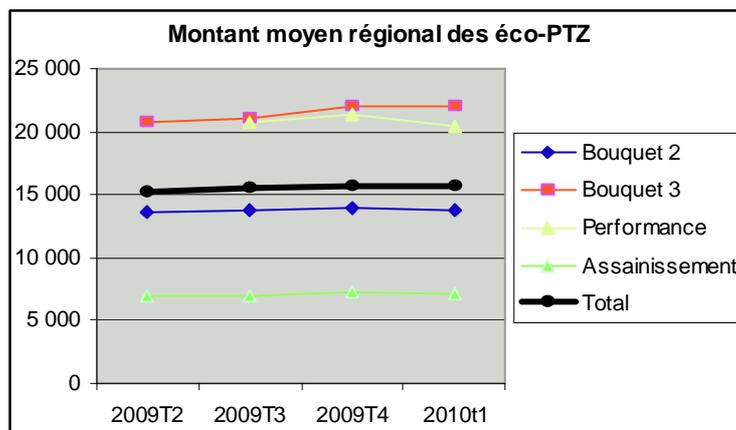
L'action la plus financée dans les bouquets de travaux est le remplacement de fenêtres ou de portes que l'on retrouve dans 76 % des bouquets. En seconde place, on trouve les travaux d'isolation de toiture qui sont présents dans 56 % des bouquets en Pays de la Loire contre 51 % au niveau national. Dans 43 % des cas, le bouquet comporte une installation ou un remplacement d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire. L'éco-PTZ finance, dans 29 % des bouquets, des travaux d'isolation des murs extérieurs et dans 30 % des cas l'installation d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables.

Un montant moyen des prêts émis sur 12 mois de 15 550 €, soit 6 % de moins que le niveau national

Le montant des éco-prêts accordés dans la région est assez stable sur un an avec une moyenne de 15 550 € sur 12 mois, soit 6 % de moins que les 16 600 € observés au niveau national.

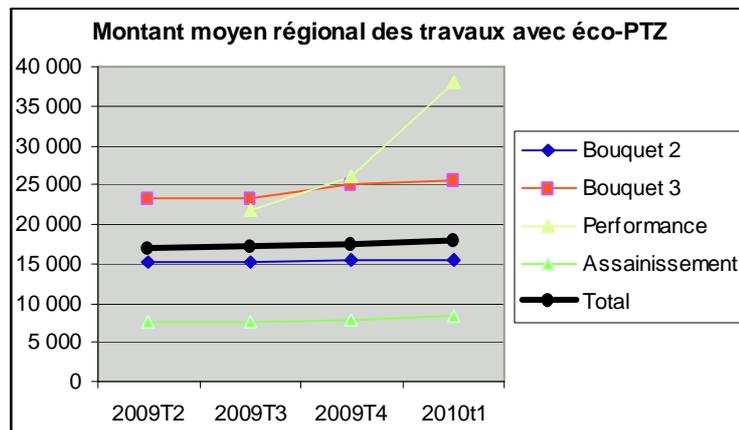
Des écarts importants sont observés selon les opérations réalisées, de 7 150 € pour un assainissement non collectif à 21 600 € pour un bouquet avec 3 travaux en passant par 13 850 € pour un bouquet avec 2 travaux. Ces écarts proviennent des seuils réglementaires qui sont de 10 000 € pour un assainissement non collectif, 20 000 € pour un bouquet de 2 travaux et 30 000 € sinon.

Des disparités existent également au niveau départemental. En Vendée, le montant moyen des éco-PTZ est inférieur de 7 % à la moyenne régionale alors qu'il est supérieur de 7 % en Mayenne.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

Un montant moyen des travaux sur 12 mois de 17 450 €, inférieur de 8 % au niveau France entière



Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

En Pays de la Loire, le montant des travaux éligibles à l'éco-PTZ est en progression de 17 000 € à 17 950 € depuis la création de l'aide, soit une moyenne de 17 450 € sur un an. Cette moyenne est inférieure de 8 % aux valeurs observées France entière.

Au niveau régional, l'éco-PTZ couvre environ 89 % du montant des travaux engagés avec des niveaux proches quelque soit le type de travaux réalisés (90 % pour un bouquet 2 travaux et 88 % pour un bouquet 3 travaux). Au niveau national, la couverture du montant des travaux par l'éco-PTZ est moindre (87 %) et les écarts plus prononcés selon les types de travaux (89 % pour les bouquets 2 travaux et 85 % pour les bouquets 3 travaux).

Données de cadrage

Avertissement :

Les données mises à disposition par le SGFGAS au niveau régional et départemental concernent les offres émises et acceptées au 30/6/2010.

Ces chiffres écartent certains prêts correspondant à des croisements de critères statistiques jugés non significatifs. Ainsi, les données de cadrage qui suivent sont amputées de certains éco-PTZ :

- pour le 1^{er} trimestre 2010 : l'analyse repose sur 17 967 éco-PTZ exploités pour 18 248 éco-PTZ émis au 1^{er} trimestre 2010, soit 98.5% des prêts.
- pour les 12 derniers mois : l'analyse repose sur 87 972 éco-PTZ exploités pour 89 181 éco-PTZ émis entre avril 2009 et mars 2010, soit 98.6% des prêts.

Nombre d'éco-PTZ accordés par type de travaux

1^{er} trimestre 2010 :

1er trimestre 2010	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	365	167	4	32	568
Maine-et-Loire	248	125	0	29	402
Mayenne	82	47	0	15	144
Sarthe	122	56	0	6	184
Vendée	245	97	0	43	385
Région	1 062	492	4	125	1 683
National	11 558	5 782	31	596	17 967

12 derniers mois :

avril 2009 / mars 2010	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	1 981	829	12	118	2 940
Maine-et-Loire	1 485	522	0	71	2 078
Mayenne	550	257	0	40	847
Sarthe	768	270	4	29	1 071
Vendée	1 516	503	5	138	2 162
Region	6 300	2 381	21	396	9 098
National	61 435	24 185	289	2 063	87 972

Nombre d'éco-PTZ accordés par type de construction

1^{er} trimestre 2010 :

1er trimestre 2010	Maison	Appartement	Total
Loire-Atlantique	96,1%	3,9%	568
Maine-et-Loire	96,8%	3,2%	402
Mayenne	100,0%	0,0%	144
Sarthe	100,0%	0,0%	184
Vendée	98,2%	1,8%	385
Région	97,5%	2,5%	1 683
National	92,1%	7,9%	17 967

12 derniers mois :

avril 2009 / mars 2010	Maison	Appartement	Total
Loire-Atlantique	94,1%	5,9%	2 940
Maine-et-Loire	97,7%	2,3%	2 078
Mayenne	98,0%	2,0%	847
Sarthe	99,6%	0,4%	1 071
Vendée	99,0%	1,0%	2 162
Région	97,1%	2,9%	9 098
National	94,0%	6,0%	87 972

Nombre d'éco-PTZ accordés selon le mode d'occupation

1^{er} trimestre 2010 :

1 ^{er} trimestre 2010	Propriétaires	Locataires	Vacants	Total
Loire-Atlantique	93,3%	6,7%	0,0%	568
Maine-et-Loire	94,3%	5,7%	0,0%	402
Mayenne	87,5%	12,5%	0,0%	144
Sarthe	93,5%	6,5%	0,0%	184
Vendée	93,8%	5,2%	1,0%	385
Région	93,2%	6,6%	0,2%	1 683
National	90,7%	7,4%	1,9%	17 967

12 derniers mois :

avril 2009 / mars 2010	Propriétaires	Locataires	Vacants	Total
Loire-Atlantique	94,1%	5,2%	0,6%	2 940
Maine-et-Loire	96,7%	3,1%	0,2%	2 078
Mayenne	93,6%	5,4%	0,9%	847
Sarthe	95,3%	4,7%	0,0%	1 071
Vendée	96,7%	3,1%	0,2%	2 162
Région	95,4%	4,2%	0,4%	9 098
National	93,5%	5,3%	1,2%	87 972

Nombre d'éco-PTZ accordés selon la date de construction du logement

1^{er} trimestre 2010 :

1 ^{er} trimestre 2010	avant 1948	1948-1974	1975-1989	Total
Loire-Atlantique	28,9%	35,9%	35,2%	568
Maine-et-Loire	39,1%	29,1%	31,8%	402
Mayenne	34,7%	38,2%	27,1%	144
Sarthe	44,6%	27,2%	28,3%	184
Vendée	28,1%	31,9%	40,0%	385
Région	33,3%	32,6%	34,0%	1 683
National	35,0%	34,3%	30,8%	17 967

12 derniers mois :

avril 2009 / mars 2010	avant 1948	1948-1974	1975-1989	Total
Loire-Atlantique	25,7%	37,1%	37,2%	2 940
Maine-et-Loire	34,6%	28,7%	36,8%	2 078
Mayenne	36,4%	35,5%	28,1%	847
Sarthe	42,1%	28,9%	29,0%	1 071
Vendée	24,3%	29,6%	46,1%	2 162
Région	30,3%	32,3%	37,4%	9 098
National	31,1%	34,8%	34,2%	87 972

Nombre d'éco-PTZ selon la fréquence des travaux dans les bouquets

1^{er} trimestre 2010 :

1 ^{er} trimestre 2009	Isolation toiture	Isolation mur	Isolation vitres et portes	Chauffage ou ECS	Chauffage ENR	ECS source ENR	Total
Loire-Atlantique	55,1%	39,8%	76,3%	39,1%	20,9%	8,6%	1 276
Maine-et-Loire	59,0%	38,9%	74,8%	38,3%	23,3%	6,7%	899
Mayenne	52,7%	36,4%	79,8%	38,0%	27,1%	10,9%	316
Sarthe	65,7%	39,3%	75,3%	38,2%	19,1%	3,9%	430
Vendée	70,8%	26,6%	72,2%	37,7%	19,6%	7,6%	802
Région	60,5%	36,4%	75,2%	38,4%	21,5%	7,6%	3 723
National	58,1%	36,6%	77,5%	40,8%	18,7%	9,5%	41 799

12 derniers mois :

avril 2009 / mars 2010	Isolation toiture	Isolation mur	Isolation vitres et portes	Chauffage ou ECS	Chauffage ENR	ECS source ENR	Total
Loire-Atlantique	53,8%	34,2%	78,8%	39,9%	21,8%	7,2%	6 624
Maine-et-Loire	52,0%	27,8%	76,4%	47,0%	19,2%	8,6%	4 636
Mayenne	50,3%	32,7%	76,5%	42,5%	26,9%	11,8%	1 942
Sarthe	51,8%	29,3%	77,0%	48,4%	18,0%	7,0%	2 403
Vendée	65,8%	21,7%	72,2%	40,1%	21,3%	9,6%	4 658
Région	55,6%	29,1%	76,3%	42,9%	21,1%	8,5%	20 263
National	51,3%	29,7%	76,9%	43,5%	20,8%	10,7%	199 414

Montant moyen des éco-PTZ accordés

1^{er} trimestre 2010 :

1er trimestre 2010	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	13 658 €	21 846 €	20 358 €	8 232 €	15 807 €
Maine-et-Loire	14 420 €	21 561 €	-	7 511 €	16 142 €
Mayenne	15 026 €	22 656 €	-	6 107 €	16 587 €
Sarthe	13 535 €	23 624 €	-	6 904 €	16 389 €
Vendée	13 098 €	21 386 €	-	6 565 €	14 457 €
Région	13 798 €	21 963 €	20 358 €	7 173 €	15 709 €
National	14 315 €	23 369 €	20 428 €	6 929 €	16 994 €

12 derniers mois :

avril 2009 / mars 2010	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	13 668 €	21 062 €	23 800 €	7 768 €	15 477 €
Maine-et-Loire	14 407 €	21 921 €	-	7 381 €	16 054 €
Mayenne	14 799 €	22 438 €	-	6 176 €	16 710 €
Sarthe	14 200 €	22 519 €	13 397 €	6 919 €	16 097 €
Vendée	13 023 €	21 078 €	20 031 €	6 777 €	14 514 €
Région	13 850 €	21 568 €	20 921 €	7 130 €	15 568 €
National	14 283 €	23 245 €	19 154 €	6 984 €	16 592 €

Montant moyen des travaux associés aux éco-PTZ

1^{er} trimestre 2010 :

1er trimestre 2010	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	15 160 €	25 460 €	37 927 €	10 509 €	18 087 €
Maine-et-Loire	16 321 €	24 595 €	-	8 869 €	18 356 €
Mayenne	17 164 €	27 367 €	-	6 978 €	19 433 €
Sarthe	14 994 €	27 238 €	-	7 198 €	18 466 €
Vendée	14 480 €	25 712 €	-	7 149 €	16 491 €
Région	15 410 €	25 674 €	37 927 €	8 390 €	17 943 €
National	16 200 €	27 646 €	25 428 €	8 186 €	19 634 €

12 derniers mois :

avril 2009 / mars 2010	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	15 088 €	24 060 €	33 145 €	8 858 €	17 442 €
Maine-et-Loire	16 100 €	24 664 €	-	8 147 €	17 980 €
Mayenne	16 749 €	25 639 €	-	6 833 €	18 978 €
Sarthe	15 662 €	25 927 €	14 570 €	7 909 €	18 036 €
Vendée	14 284 €	23 657 €	20 031 €	7 430 €	16 041 €
Région	15 348 €	24 489 €	26 485 €	7 959 €	17 445 €
National	16 075 €	27 395 €	26 249 €	8 211 €	19 036 €

Tout savoir sur l'éco PTZ

Origine de l'éco-PTZ

Le prêt écologique à taux zéro, appelé éco-PTZ, est une mesure phare du « Grenelle de l'environnement ». Il s'appuie sur le fait que le secteur du bâtiment est l'un des plus gros consommateurs d'énergie du territoire : environ la moitié de l'énergie consommée pour un quart des émissions à effet de serre. Ce dispositif a été inscrit dans la loi de finance 2009 et s'applique depuis le 1^{er} avril 2009. Il présente un triple avantage : réduire les émissions de CO₂, alléger la facture énergétique des ménages et créer des emplois.

Comment fonctionne l'éco PTZ ?

L'éco-PTZ est destiné à financer des travaux liés aux économies d'énergie ainsi que les éventuels frais induits. Le taux du prêt est de 0% et l'emprunteur ne supporte donc aucun intérêt, ni frais de dossier. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels. Un seul éco-PTZ peut être accordé par logement, ceci même en cas de changement de propriétaire et quel que soit le montant de l'éco-PTZ. Les établissements bancaires octroient l'éco-PTZ dans des conditions classiques, c'est à dire en examinant le niveau d'endettement et la capacité de remboursement du demandeur. Ils peuvent éventuellement exiger la souscription d'une assurance invalidité-décès ou demander une garantie. Les travaux doivent être réalisés dans les 2 ans suivant l'octroi du prêt.

Quels logements sont éligibles ?

Le dispositif concerne les logements construits avant le 1^{er} janvier 1990, étant utilisés en tant que résidence principale (les résidences secondaires sont exclues). Il peut s'agir d'un logement individuel ou collectif. Pour l'option « performance énergétique globale », le logement doit être construit entre le 1^{er} janvier 1948 et le 1^{er} janvier 1990.

Qui peut bénéficier du prêt ?

L'éco-PTZ peut être sollicité par l'ensemble des propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs. Il n'existe pas de conditions de ressources. Par ailleurs, l'éco-PTZ peut être cumulé avec d'autres aides (crédit d'impôt, aides ANAH ...)

Quels travaux ?

Différents types de travaux sont concernés par l'éco-PTZ :

- la réalisation d'un bouquet de travaux
- l'amélioration de la performance énergétique globale du logement. Les travaux sont définis dans le cadre d'une étude thermique et reposent sur des objectifs de consommation à atteindre (passer d'une consommation > à 180 kWhEP/m²/an à moins de 150 kWhEP/m²/an, ou passer d'une consommation < à 180 kWhEP/m²/an à moins de 80 kWhEP/m²/an ; ces seuils sont modulés par région et en fonction de l'altitude d'implantation du logement)
- Les travaux d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie

L'éco PTZ peut ainsi être utilisé pour financer :

- la fourniture et la pose de nouveaux ouvrages (sous réserve de caractéristiques techniques précises)
- les travaux induits indissociables (reprise d'électricité, installation de système de ventilation, reprise de peinture ...)
- les frais de maîtrise d'œuvre (architecte, bureau d'étude thermique ...)
- les frais éventuels d'assurance

Qu'est ce qu'un bouquet de travaux ?

Un « bouquet de travaux » est un ensemble de travaux cohérents dont la réalisation simultanée apporte une amélioration sensible de l'efficacité énergétique du logement. Ces travaux doivent concerner au moins deux catégories parmi les travaux suivants :

- isolation performante de la toiture
- isolation performante des murs donnant sur l'extérieur
- isolation performante des fenêtres et portes donnant sur l'extérieur
- installation ou remplacement d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire
- installation d'un chauffage utilisant les énergies renouvelables
- installation d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables

Quelles banques ?

Seules les banques ayant signé une convention avec l'état peuvent diffuser l'éco-PTZ : BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale, Caisse d'Épargne, Banque Populaire, Crédit Mutuel, Banque Postale, Crédit Foncier, Crédit Immobilier de France, Solféa, Domofinance, LCL, Banque Chalus, Crédit du Nord, Kutxa Banque, CIC.

Quel montant ?

Le montant de l'éco-PTZ correspond aux factures des travaux dans une limite de 30 000 €. Pour un bouquet de travaux composé de deux travaux, ce montant maximum est réduit à 20 000 €. Pour les travaux concernant l'installation d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie, le seuil maximal est de 10 000 €

Quelle durée ?

La durée standard de remboursement de l'éco-PTZ est de 10 ans. Il est néanmoins possible de moduler ce prêt sur une période s'échelonnant de 3 à 10 ans. Exceptionnellement, cette période peut également être supérieure à 10 ans dans la limite de 15 ans, avec accord de la banque, pour alléger les charges de remboursement.

Pour en savoir plus :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-eco-pret-a-taux-zero-en-13.html>

Rédaction et mise en forme :

Philippe PIROT

philippe.pirotd@developpement-durable.gouv.fr

L'éco-PTZ

Service connaissance des
territoires et évaluation
Division statistiques

34 Place Viarme- BP 32 205
44022 NANTES Cedex 1
Tél. 02 40 99 58 13

Directeur
de la publication :
Hubert FERRY-WILCZEK

ISSN : en cours

© DREAL 2010